

**Avis n° 2021/06-05**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'École nationale supérieure des sciences agronomiques**  
**de Bordeaux Aquitaine**  
**à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**École**

Nom :	<b>École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine</b>
Sigle :	Bordeaux Sciences Agro
Type :	Public, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et l'Alimentation
Académie :	Bordeaux
Site de l'école :	Gradignan

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n°2017/05-01

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine ;
- Vu le rapport établi par Jean-Louis ALLARD (membre de la CTI et rapporteur principal), Gildas GAUTIER (expert de la CTI), Didier BONNET (expert de la CTI), Philippe LEPOIVRE (expert international de la CTI), Célia BOIVENT (experte élève ingénieur de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 8 juin 2021.

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Type d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine	Formation continue	2022	2023-2024	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Constituer le conseil de perfectionnement et le faire fonctionner ;
- Déployer la démarche compétences dans l'ensemble de l'organisation ;
- Finaliser le plan stratégique à 10 ans en mettant en évidence les éléments de singularité de l'école et des priorités clarifiées ;
- Diminuer le volume horaire académique de la formation initiale sous statut d'étudiant afin de se conformer aux préconisations CTI ;
- Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur (hors césure) en conformité avec R&O à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant et 3 mois réalisés en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti ;
- Être vigilant à l'employabilité des diplômés, notamment en termes d'embauche au niveau cadre ainsi qu'au niveau de salaire moyen ;
- En formation initiale sous statut d'apprenti développer la proportion de cours spécifiques aux apprentis et proposer un calendrier d'alternance plus rythmé qui favorise la mise en œuvre d'une pédagogie de l'alternance permettant à l'apprenti de pleinement profiter des enrichissements respectifs et complémentaires des périodes alternées à l'école et dans l'entreprise ;
- Compléter les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

**Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine	2022	2023-2024

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 8 juin 2021

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021



La présidente  
Elisabeth CRÉPON